

En application de la loi du 13 juillet 1992 modifiant la loi du 15 juillet 1975 sur l'élimination des déchets ménagers et assimilés conséquemment et au décret du 1er avril 1992 obligeant les producteurs de Déchets Industriels Banals (DIB) de procéder à leur tri et valorisation, la Ville d'Ivry a mis en place, outre la collecte et le traitement par incinération des ordures ménagères et assimilée non triées, la collecte sélective du verre, des journaux-magazines, des emballages ménagers et des déchets ménagers spéciaux.

Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte

Les déchets sont préalablement rassemblés par les habitants dans des conteneurs fournis par la ville à cet effet.

La société OTUS-Veolia en effectue la collecte au 1er janvier 2012 de la façon suivante :

- 1. *déchets ménagers non triés***
 - les lundis et vendredis }
 - les mardis et samedis } selon les secteurs

- 2. *emballages ménagers et verre***
 - le mercredi }
 - le jeudi } selon les secteurs

- 3. *déchets artisanaux et commerciaux***
 - les lundis, mercredis et vendredis }
 - les mardis, jeudis et samedis } selon les secteurs

- 4. *encombrants***
 - les lundis et jeudi, sur rendez-vous

Collecte en apport volontaire

5. *Verre et journaux magazines*

Le verre et les journaux-magazines sont à déposer dans des colonnes spécifiques implantées sur le domaine public.

6. *Déchets ménagers spéciaux*

Les déchets toxiques détenus par les ménages sont collectés par un véhicule spécialisé stationnant chaque mois sur quatre sites, une demi-journée par site.

7. Déchetterie

Cet équipement intercommunal, propriété du SYCTOM Syndicat (intercommunal de Traitement des Résidus Urbains) et géré par TIRVED (filiale du groupe TIRU), est implanté sur le site de traitement multi-filière rue Victor Hugo. Strictement dédié aux résidus ménagers, cet équipement accueille, chaque jour : bois, gravats, ferraille, tout-venant, déchets verts, cartons, encombrants...

Traitement et valorisation

Les déchets ménagers non triés et les déchets artisanaux et commerciaux sont incinérés avec valorisation énergétique à l'usine du SYCTOM implantée sur le territoire de la commune, rue Bruneseau.

Les emballages ménagers et les journaux-magazines sont acheminés au centre de tri contigu à l'usine d'incinération.

Le verre est transporté à l'usine Saint Gobain, via un centre de transfert situé à Rungis.

Le Schéma Directeur d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, lancé par décision du Conseil Municipal de septembre 1996, fixe les objectifs de tri pour recyclage à 20 % des déchets produits.

La charte « vers Ivry 2015 » a confirmé l'obligation de prendre en compte pour les constructeurs ou propriétaires, lors de tout projet de construction ou de réhabilitation / rénovation, les contraintes de stockage des déchets y compris triés à domicile et dans les locaux communs, en matière d'implantation du local et en matière de surface, disposition, détails d'aménagement.

Le développement des actions en faveur du tri concernera, dans les prochaines années, d'autres catégories de déchets :

- Déchets Industriels banals (D.I.B.) des petites activités
- papiers de bureaux
- déchets de soins infectieux : peuvent être apportés au Centre Municipal de Santé
- déchets verts

Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques Électroniques) : collectés sur le domaine public dans les dépôts sauvages, ils sont désormais traités dans des filières adaptées

Les textiles : implantation de bornes spécifiques sur le domaine public pour récupération des textiles au fin de valorisation

Le Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD):

Mis en œuvre en 2012, il a pour objectif de réduire de 7 % en 5 ans la quantité d'ordures ménagères collectées. Il est soutenu financièrement par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

P.J. : Indicateurs techniques

Indicateurs techniques

1. En 2010, de déchets ménagers ont été collectés, soit :

- OM	13 347 t
- encombrants non triés	2 306 t
- emballages hors verre	1 360 t
- journaux magazines	162 t en apport volontaire
- verre	148 t en apport volontaire
	748 t en porte à porte
- Déchets dangereux (apport volontaire)	145 t
- DEEE	31 t

2. Evolution des tonnages collectés par la ville entre 2005 et 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Tonnages OM résiduelles	13 689 t	13 693 t	13 676 t	13 454 t	13 342 t	13 347 t
Collectes sélectives	2 334 t	2 283 t	2 591 t	2 608 t	2 622 t	2 418 t
Encombrants porte à porte			2 926 t	2 472 t	2 521 t	2 306 t
Taux de tri	11,74	11,52	11,73			

3. Evolution des collectes des différents types de matériaux triés (kg/habitant desservi)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Verre	18,30	17,70	17,60	17,06	21,62	15,70
Journaux-magazines	7,70	6,20	4,70	2,40 (apport volontaire)	2,23 (apport volontaire)	2,85 (apport volontaire)
Déchets d'emballages ménagers	18,90	20,10	22,70	22,16	22,80	23,85
Total	44,90	44	45	41,62	44,42	42,40

4. Objectifs de collectes et résultats (kg/an/habitant)

Matériaux	Résultats de collecte 2010	Objectifs du schéma directeur	Objectifs du plan du Val de Marne
Verre	15,70	28	29
Journaux-magazines	2,85 (apport volontaire)	15	61
Déchets d'emballages ménagers	23,85	17	
Total	42,40	60	90